

Proposé par M^r le Conseil Julien Brassard
 Seconde par " Auguste Brisson
 que la séance soit levée

Julien Brassard
Secrétaire

Adopté unanimement.
J. B. Cédillette Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 Ordinaire des séances le 3 Janvier 1921 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Arthur Labonté et Auguste Brisson.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:
 Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté
 il est proposé par M^r le Conseil Arthur Labonté
 Seconde par " Auguste Brisson
 que la séance soit ajournée au lundi 10 courant et qu'on en soit donné aux conseillers absents.

Julien Brassard
Secrétaire

Adopté unanimement.
J. B. Cédillette Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 Ordinaire de séances le 10 Janvier 1921 à 10 heures du matin comme suite à l'ajournement faute de quorum en séance du 3 courant et avis donné aux conseillers absents et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire J. B. Cédillette et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Auguste Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseil ~~Julien Brassard~~ Arthur Labonté
 Seconde par " Aug. Brisson
 que la minutes de la séance du 6 Décembre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseil Julien Brassard
 Seconde par " Arthur Labonté
 que M^r M. Morin soit nommé auditeur de livres de la Corporation pour l'année 1920

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Auguste Brisson
 Secondé par " Arthur Labonté
 359 v 1^o qu'il soit accordé à M^r Alfred Eugène Pêu la somme de \$10⁰⁰ pour l'entretien d'hiver
 1920-21. des frontières des lots 23. et 24 du Rang I
 132 v 2^o il en est de même à M^r L. Genet \$⁰⁰ pour l'entretien d'hiver 1920-21 du lot n^o 26 Rang G.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 Secondé par " Arthur Labonté

Que les Comptes ci dessous soient acceptés et payés

351
53 à Raoul Labelle par M. Wandel

Ouvrage fait dans la frontière du lot J.D.
 les 31 juillet. 28 Octobre et 29 octobre 1920

\$ 11⁰⁰

351
51 à Raoul Labelle par les Intéressés de la Montée Hilfours.

Ouvrage dans la montée le 19 août

\$ 3.00

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Auguste Brisson
 Secondé par " Arthur Labonté

qu'à la demande écrite de M^r Lion Charlebois le rôle d'évaluation soit amendé comme suit
 de remplacer le nom de M^r L. Delorme par celui de M^r Lion Charlebois pour 300 pieds de
 frontière plus la batise q^e dessus iⁿfigée, de sa propriété du bord du Lac Labelle partie
 des lots 14 et 1/2 15 du Rang G. - la balance de terrain q^e 300 pieds environ restant
 au nom de M^r L. Delorme.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé par " Auguste Brisson
 que la liana soit levée

Adopté unanimement.

Julien Brassard
 Secrétaire

J.B. Hedelotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montcalm
C^{te} Labelle 1^{re} Div^{on}
Je soussigné Julien Brassard Cultivateur du Canton Joly ayant été dûment nommé Président de l'Élection Municipale de Janvier 1921 par résolution passée en conseil le 6 Décembre 1920 jure sur les saintes Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Attesté devant moi à Labelle ce 12 jour
de Janvier 1921

Julien Ledoux
Comm. de la Cour Supérieure
dans et pour le District de Montcalm.

et j'ai signé
Julien Brassard

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montcalm
C^{te} Labelle 1^{re} Division
Je soussigné René Bilanger Inconnu du Village de Labelle ayant été nommé par commission Secrétaire de l'Élection municipale du Canton Joly, de Janvier 1921. jure sur les saintes Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Attesté devant moi à Labelle ce 12 jour
de Janvier 1921

Julien Ledoux
Comm. de la Cour Supérieure
dans et pour le District de Montcalm.

et j'ai signé
René Bilanger

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montcalm
C^{te} Labelle 1^{re} Div^{on}
Avis public et pas les présentes donne par Julien Brassard Président de l'Élection municipale du Canton Joly de Janvier 1921 nommé à cette charge par résolution du Conseil en date du 6 Décembre 1920, que la mise en nomination pour la place de Maire du Canton Joly en remplacement de M^r J. N. Ledolotte sortant de charge, et pour la place de conseiller en remplacement de M^r Auguste Brisson. André Brassard et Marie Brodeur sortants de charge aura lieu le Mercredi 12 Janvier 1921 entre dix heures et midi à la salle publique du Village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire, pour les dites charges, j'ordonne que la votation se fasse le lundi 17 Janvier 1921 de 8 heures du matin à 6 heures du soir à la dite salle publique du Village de Labelle.

J'ai nommé par commission M^r René Bilanger comme mon Secrétaire d'Élection.

Donné à Labelle ce 1^{er} jour de Janvier 1921

Julien Brassard
Président d'Élection.

Province de Québec
District de Montcalm
Municipalité du Canton Joly

Je, soussigné, Julien Ledoux Secrétaire Crisolon domicilié dans Labelle sous mon serment d'office étant dûment assermenté dépose et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite paroisse de Labelle et sur la façade de la salle publique le premier jour du mois de Janvier 1921 entre 5 et 6 heures de l'après-midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin, le deuxième jour de Janvier 1921 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de Janvier Mil neuf cent vingt et un

Julien Ledoux
Secrétaire Crisolon
Canton Joly

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm
C^{te} Labelle 1^{re} Division

à une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le 12^e jour de janvier 1921 à 10 heures du matin à la salle publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par Julien Brassard Président d'Élection le 1^{er} janvier 1921 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexés au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit conseil, sous la Présidence de Julien Brassard nommé à cette charge par résolution du Conseil en date du 6 Décembre 1920

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président fait lire l'avis donné pour la présente Élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir

1^o Comme Maire de la Municipalité du Canton Joly2^o Comme Conseiller locaux de la dite Municipalité

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'assemblée close;

~~Ont été mis en nomination pour la place de maire~~
~~avant à être pour les places de maire et de conseillers~~

Mis en nomination pour la place de Maire

Monsieur Jean Baptiste Cidilotte cultivateur du canton Joly Proposé par M^{rs} Paul Emil Forge et M^r Téléphor Pharand

Mis en nomination pour la place de conseiller
M^{rs} André Brassard Auguste Brisson et Léopaul Genest tous trois cultivateurs du canton Joly

Proposé par Monsieur Paul Emil Forge cultivateur du canton Joly et M^r Téléphor Pharand

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close et ayant été mis en nomination autant de candidats qu'il y en avait à être le Président déclare élus par acclamation

Monsieur J. B. Cidilotte Maire de la paroisse du canton Joly. et Monsieur André Brassard Auguste Brisson et Léopaul Genest comme conseillers du canton Joly

René Bilanger
Secrétaire d'Élection

Labelle 12 Janvier 1921
Julien Brassard
Président d'Élection

Je soussigné J. B^{te} Ledilotte ayant été dûment élu Maire de la Municipalité du Canton Joly
 fure sur les Saints Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au
 meilleur de mon jugement et de ma capacité - Ainsi que Dieu me soit en aide
 Attesté devant moi à Labelle

ce. 14 février 1921

Julien Ledoux
 Not. Joly

et j'ai signé
 J. B. Ledilotte

Nous soussignés Auguste Brisson, André Brassard et Léopold Genet, ayant été dûment
 élus conseillers municipaux de la Municipalité du Canton Joly, fure sur les Saints
 Evangiles, chacun pour soi, de remplir bien et fidèlement les devoirs de notre charge
 et ce au meilleur de notre jugement et de notre capacité - Ainsi que Dieu nous soit en aide
 Attesté devant moi à Labelle

ce. 14 février 1921

Julien Ledoux
 Not. Joly

et nous avons signé
 A. Brisson
 André Brassard

Composition du Conseil en 1921

Conseillers.	Julien Brassard	élu en 1920
	Norm. Labelle	"
	Arthur Labonte	"
	Auguste Brisson	élu en 1921
	André Brassard	"
	Léopold Genet	"
Maire	J. B ^{te} Ledilotte	"

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec
District de Montcalm
C^{te} Labelle 2^e Div^{on}

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 février 1921 à 10^h heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire J. B^e Lédilotte et Monsieur le Conseiller Julien Brassard était également présent M^r Léopold Genet nouvellement élu et non assermenté, encore.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est proposé par M^r le conseiller Julien Brassard que la session soit ajournée au lundi 14 courant et qu'avis en soit donné aux conseillers absents

fait J.

Julien Brassard
Conseiller

Adopté.
J. B. Lédilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 14 février 1921 à 10^h heures du matin comme suite à l'ajournement faute de quorum en séance du 7^e et avis donné aux conseillers absents et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire J. B^e Lédilotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Léopold Genet Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Arthur Labonté

que les minutes des séances des 3 et 10 janvier et 7 février 1921 soient acceptées et signées
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté

secondé " Léopold Genet

que l'audition de comptes de la municipalité du Canton Joly faite par M^{re} W^{me} Moraville auditeur et lue au Conseil soit acceptée et qu'il soit payé 5⁰⁰ à l'auditeur pour son travail
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet

secondé par " Julien Brassard

que Jules Ledoux soit réemployé comme secrétaire de la municipalité aux mêmes conditions que l'année dernière

Adopté unanimement
à l'unanimité

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet
 Secondé par " Arthur Labonté
 que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à passer un règlement n° 49 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1921 à 1¢ dans la mesure pour rencontrer les dépenses de l'année finissant le 31 ^{Décembre} ~~Janvier~~ 1920. et qu'avis en soit donné à la porte de l'Eglise
 le règlement sera homologué en séance du 7 mars 1921.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté
 Secondé par " André Brassard
 que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à rembourser à M^{lle} Amanda Brassard la somme de \$150⁰⁰ et les intérêts dus à ce jour

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet
 Secondé par " André Brassard
 que la demande de M^r Raoul Labellé pour avoir de la clôture sur le lot n° 22 Rang # 1 le long du chemin du bord du lac Labellé soit remise à la séance du 1^{er} Lundi de Mars prochain pour examen. Le Secrétaire Trésorier devra produire à la dite séance devant le Conseil le Règlement n° 31.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé par " Arthur Labonté
 que sur la demande écrite de M^r James M^c Gibbon le rôle d'évaluation soit amendé comme suit: en remplaçant le nom de M^r James M^c Gibbon par celui de M^r Jos. Lavoisseau pour sa propriété 1/3 du lot 26 et 1/3 du lot 27 du Rang # canton Joly n° 109 du rôle d'évaluation

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet
 Secondé par " Arthur Labonté
 que le conseil demande au Département un octroi de \$300⁰⁰ pour faire sauter les rochers qui ya dans le chemin du bord du lac Labellé lots 25 et 26 Rang 6. ce chemin est très fréquenté par les touristes en auto - et par son étroitesse il est très dangereux pour ce genre de locomotion que le Département veuille bien nous envoyer un Inspecteur pour examiner le bien fonder de notre requête et faire rapport

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé par " André Brassard
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

264 ✓	à M ^r François Walkuey par la M ^{nde} Brison	1 journal pour lui et 1 pour Marcel	\$ 6 ⁰⁰
73 ✓	"	"	"
73 ✓	par la Corp ^e -	biensur lot 26 1/2	3 ⁰⁰
264 ✓	à M ^r Julien M ^r f ^r	pour la M ^{nde} Brison	2 jours avec chevaux
63 ✓	"	"	10 ⁰⁰
63 ✓	par la Corp ^e -	biensur lots 26 1/2	2 ⁵⁰

par les Intéressés de la montagne Chapleau

171 ✓ à Arthur Labelle	bras armé à la montagne en feu et feuillet	11.40	
233 ✓ à Jos. Brousseau	"	4.50	
151 ✓ à Jos. Boivin	"	5.40	
291 ✓ à Jos. Sévigny	"	5.40	
213 ✓ à Albic Brousseau	"	14.40	
111 ✓ à Daniel Brousseau	"	3.50	
76 ✓ à Donat Langon	"	6.90	
77 ✓ à Fred. Langon	"	6.50	58.00

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 Secondé par A. Labonde
 que la séance soit levée

Jul. Ledoux
 Secrétaire

Adopté unanimement.

M. B. Bevilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
 district de Montcalm
 À une session ^{ordinaire} du Conseil Municipal du Canton Joly tenu à la Salle ordinaire des séances le 7 mars 1921 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: messieurs les conseillers Julien Brassard, Auguste Brisson, Hermida Labelle, Arthur Labonde et André Brassard formant quorum sous la Présidence de M^r Arthur Labonde Prévoine.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard.

Secondé par " Auguste Brisson

qu'Arthur Labonde soit nommé prévoine

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Auguste Brisson

Secondé par " Julien Brassard

que les minutes de la séance du 14 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

Secondé par " Auguste Brisson

que le conseil a pris connaissance de la lettre du Secrétaire Trésorier du Canton de la Minerve en date du 4 courant concernant le chemin sortant les colon de Rang XI et XII de la Petite Minerve et prie le Conseil du Canton de la Minerve de nous communiquer copie de la lettre du département relative à ce chemin

fort 8.3.21

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Honor. Labelle
 Secondé " André Brassard

ass. 14.3.21 que vu l'absence de M^r Raoul Labelle la question de la clôture pour le lot 22 H au bord du Lac Labelle soit remise à la séance du 4 avril prochain et qu'avis en soit donné à M^r Raoul Labelle

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Honor. Labelle
 Secondé " Aug. Brisson

que les officiers ci dessous soient nommés suivant la loi.

Inspecteurs de Voierie.

ass. 9.3.21	Dang A	Monsieur J. B. Paradis	en remplacement de M ^r Tac. Labelle
ass. 15.4.21	B	W. David	Rector Valiquette
ass. 26.3.21	D. E. F.	Henri Valiquette	Raoul Labelle
ass. 14.3.21	André Brassard	Gustave Brisson fils	Jos. Saindon fils.
ass. 15.3.21	Lauzon	Michel Boivin (ass. le 10.3.21)	Denis Lauzon.
ass. 13.3.21	Chapleau	Daniel Brousseau	Arthur Labelle
ass. 17.3.21	Brisson. Orban	Joseph Lauzon	E. Jubinville fils.
ass. 23.3.21	Dang J. et J.	Pierre Elot fils	lui même
ass. 26.3.21	Demand	Albert Martin (remplace Jos. P. S. Godard le 4.1.21.)	Henri Godard.

Inspecteurs Agraires

ass. 15.3.21	Adrien Ledilotte	cote nord de la Rivière	M ^{me} Marier
ass. 29.3.21	Fred. Lauzon	sud	Aug. Rigouin

Gardiens d'enclos.

ass. 15.3.21	Donat Clement		lui même
ass. 15.3.21	Ed. Lévesque		"

Estimateurs

ass. 16.3.21	Jedique David		Abordille David
ass. 16.3.21	M. Branchaud		Fred. Lauzon
ass. 16.3.21	Jos. Boivin		lui même

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé " Hermida Labelle

ass. 13.3.21 que le Règlement n°49 tel que lu au conseil et reproduit ci dessous soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier

Adopté unanimement.

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec Règlement n°49 fixant le taux de la taxe municipale pour 1921
 District de Hautvolz A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des Et Labelle 2^e Div^{on} session le 7 Mars 1921 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers

à l'issue.

Julien Brassard, Born. Labellé, Auguste Bisson, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum
sous la Présidence de M^r Arthur Labonté Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
Secrétaire - - - - - Born. Labellé

et résolu unanimement que le règlement n^o 49 ci-après soit homologué et signé par
M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Attendu qu'à une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la
salle ordinaire des séances le 14 février 1921, une résolution a été passée autorisant le
Secrétaire Trésorier à préparer un règlement n^o 49 fixant le taux de la taxe municipale
pour l'année 1921 à une cent dans la piastre de la valeur cotisée des biens imposables
de la municipalité pour rencontrer les dépenses de l'année finissant le 31 Décembre
1920 et qui avis en soit donné à la porte de l'Église.

Attendu qu'avis public a été donné à cet effet et que tel avis et le certificat de
publication de cet avis ont été lus en conseil.

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent seize piastres et cinquante
et un centimes soit prélevée par cotisation ou par voie de taxation directe sur les biens
imposables de la municipalité du canton Joly pour rencontrer les dépenses de
l'année finissant le 31 Décembre 1920, savoir:

Travaux de voirie

Salarie du Secrétaire

115.89

Loyer de la salle

100.00

Auditions 1919

30

Taxe de Conseil de Comté

5

Intérêts

68.54

Dotures

57.00

Divers

18.38

Imprimés

6.30

416.67

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le conseil ordonne
par règlement ce qui suit:

Qui afin de rencontrer la somme de quatre cent seize piastres et cinquante et un centimes
due par la législation pour les causes et raisons ci-dessus une taxe ou imposition de une piastre dans et pour chaque cent
piastres de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité du canton Joly suivant le rôle d'évaluation actuellement
en force, soit, par les présentes imposée, et devra être prélevée de la manière voulue par la loi et que le Secrétaire du
Conseil au bureau auquel la dite somme de \$416.⁶⁷ a été cotisée et collectée comme susdit, sera tenu et payable
sera tenu de faire un rôle de perceptions aux fins de prélever par voie de taxation directe, la cotisation imposée par
les présentes, aussitôt après la publication du présent règlement

Donné à Labellé ce 7 Mars 1921

Signé Jules Ledoux
Sec. Trés.

Vrai Copie Certifié
Jules Ledoux
Sec. Trés.

Signé Arthur Labonté
Maire

Proposé par M^r le conseiller Hoorn. Labelle

secondé par Aug. Brisson

que suivant la latitude que nous donne l'article 113 du Code Municipal le conseil décide de fixer l'heure de séance à neuf heures du matin au lieu de dix heures

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Hoorn. Labelle

secondé " André Brassard

fait le 3.21

que le conseil charge le secrétaire Brisson d'accuser réception de la lettre de M^r R. Gehim du 25 février dernier et le remercier des bons sentiments et du dévouement qu'il a toujours témoignés au Canton Joly mais que nous insistons tout spécialement sur l'obtention d'un octroi d'au moins \$300.00 pour nous permettre de combler tout au moins en partie la cote du lot n^o 4 du rang D qui est un endroit dangereux non seulement pour le roulage ordinaire mais surtout pour les nombreux automobiles qui emploient ce chemin de préférence à celui de l'autre côté de la rivière

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé " Aug. Brisson

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Arthur Labarre
Pro Maire

Jules Leclerc
Secrétaire

Canada

Municipalité du Village de Labelle, Canton Joly

Province de Québec A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire
district de Montcalm des Liances le 4 avril 1921 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire J. B^{te} Cédillotte et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Aug. Brisson,
Léopold Genet et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de
Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet.

Secondé par " Aug. Brisson

* que les minutes de la séance du 7 mars 1921 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson

secondé " Julien Brassard

fait le 5.4.1921. qu'avis soit donné à l'Inspecteur de voirie Louis Fubinoille fils que M^r R. Labelle
ayant demandé de la clôture pour le lot n^o 22 dans H. faisant partie de la
montée Brisson sur le bord du lac Labelle, qu'il mesure l'étendue de la clôture
à faire, qu'il donne avis public à la porte de l'Eglise du jour de l'heure et de
conditions de l'adjudication de la confection de la dite clôture suivant le
Règlement n^o 46 et aussi d'en donner avis à chaque intéressé

adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Léopold Genet

Copie envoyée à la mairie le 5.4.21 que le conseil a pris connaissance de la copie de la lettre de M^r J. E. Proulx à M^r H. Labelle
qui nous a été communiquée par le conseil de la Trinité et qui traite de la question du
chemin de la Petite Trinité comme si le Canton Joly avait fermé ce chemin
sans autorisation du Département.

Le conseil informe le Canton de la Trinité qu'aucune instruction n'a jamais été
donnée pour fermer ce chemin et que de fait il n'a jamais été fermé, sauf
que deux pancartes ont été placées, une à chaque bout du chemin disant que
ce chemin n'est pas un chemin municipal, et le conseil du Canton Joly communique
au Canton de la Trinité copie de la résolution passée en conseil le 25 Juin 1910:

" que M^r Ernest Renaud soit nommé pour conduire les travaux de réparation ^{si besoin}
de la Petite Trinité, lots 35 et 36 dans G. et d'y dépenser la somme de 700⁰⁰ alloués
par le Département de la Colonisation et acceptés par le conseil du Canton Joly.

" sans préjudice toutefois au statut actuel de ce chemin, lequel notwithstanding la résolution
ci-dessus en ce qu'il était, au point de vue municipal sans que la présente résolution
soit censée consacrer l'acceptation ou la reconnaissance d'aucune obligation ou
charge quelconque relativement au dit chemin.

" les travaux terminés le conseil fera placer à chacune des extrémités de ce chemin des

" pancartes avec cette inscription " le chemin n'est pas un chemin municipal " suivant
 ainsi le Conseil de notre avisier légal "

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labordé

01.6.4.11 secondé par Aug. Brisson

au 2.11.4.11 * que M^r E. J. Jean fils soit nommé Inspecteur de voirie pour le Rang J.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brasseur

secondé " Aug. Brisson

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

- * En remplaçant le nom de J. B^{te} Paradis par celui de Michel Paradis pour le lot n° 14 Rang A
- * " Jos. Paradis " J. B^{te} Paradis " 1/2 es Rang A

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labordé

secondé " Aug. Brisson

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

- 48 ✓ à Raoul Labelle par le lot 7^d travaux à sa frontière hiver 1920.21. # 6⁰⁰
- 46 ✓ à Alfred Eugène par la Corpⁿ Intérieur foncier lots 23 et 24 Rang J en octobre 1920 6⁰⁰
- 102 ✓
- 22 ✓

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brasseur

secondé " Arthur Labordé

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jul. Ledoux
Secr. Général

J. B. Leclercq Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 district de Pontecala,
 a une session générale du conseil municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 mai 1921 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le maire J. B. Pédillette et Messieurs les conseillers Aug. Brisson, L. Genet et R. Labelle fr formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet
 Secondé par " R. Labelle

que les minutes de la séance du 4 avril 1921 soient acceptés et signés

Adopté unanimement

Communication est faite au conseil de la lettre de M^r J. A. Gattou demandant la réparation du chemin de la Prairie de Castor d'ici 15 jours à défaut de quoi des procédures seront prises contre la Corporation.

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson
 Secondé par " R. Labelle

que le conseil a pris cette lettre en considération mais refuse de ne pas avoir à s'occuper de réparer le chemin de la Prairie de Castor, la corporation du Canton Joly n'ayant jamais reconnu ce chemin comme étant un chemin municipal

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 Secondé par " R. Labelle

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

X En remplaçant le nom de Dame M^{re} Amadei par celui de S. Fuberville par le lot 16 & 17^e
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 Secondé par " Aug. Brisson

et. bon la int. 24.5.21
 d'avertir l'inspecteur de voirie par l'ordonneur de prévenir les Intéressés lors de la vote de la clôture de Raoul Labelle sur le lot 22^e H que les piquets ronds ne sont pas de rigueur mais ces piquets doivent avoir au moins 4 pouces de face et que les dit piquets soient placés à 8 pieds de distance l'un de l'autre au lieu de 6 pieds

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 Secondé par " R. Labelle

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

30	à M. G. Adobis par la route Rang H	Entretien du 1 ^{er} mai 1920 au 1 ^{er} mai 1921	4.00
109			
28	à M ^r Genet	" " hiver 1920-21	2. "
109			
38	" par la Corp ⁿ lot 16 ^e	" " "	2. " "
58	" par S. Chamblais	" " " fontaine	2. "
58			
38	" #. Delorme	" " "	5. "
58			
38	" Jules Brassard lot 13 ^e	" " "	2. "
38			

66	à P. Genet par la Corp ^m pour le front lot 26 [#]		\$ 5 ¹⁰
71 110	à M. Boivin par le Cant Boivin réparation du front juillet et oct. 1920		21.20
81	à Jules Brassard par la Corp ^m Est. hiver 1920-21. lots 14-15		1.90
88 111	à Olivier Gauthier par la route Rang I " " " "		2.03
88 111	à P. Clot père " " " "		0.45
89 111	à P. Clot fils " " " "		1.80
90	à L. Gauthier par la Corp ^m " " " " fondation lots 11, 12, 13 ^I		2.40
98	à P. Clot père " " " "		0.85
101	à P. Clot fils " " " "		2.70
			5.55

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller L. Genet
 secondé par " H. Labelle
 que la séance soit levée

Jules Brassard
 Sec. Général

Adopté unanimement.
 J. B. Cédilotte Maire

Canada

Municipalité du Cantonn Joly

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Cantonn Joly tenue à la
 district de Montcalm Salle ordinaire des séances le 6 Juin 1921 à 9 1/2 heures du matin conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session
 sont présents Monsieur le Maire J. B. Cédilotte et Messieurs les conseillers
 Julien Brassard, Léopold Genet, Horm. Labelle, Aug. Boivin, Arthur Labonté et
 André Brassard formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Horm. Labelle

secondé par " Arthur Labonté

que les minutes de la séance du 2 mai 1921 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet

secondé par " Julien Brassard

que le rôle d'évaluation soit amendé en remplaçant le nom de M^r Thomas Labonté
 par celui de M^r Elzard Paradis pour le lot n^o 25 du Rang I

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller André Brassard

secondé par " Julien Brassard

que le Inspecteur de voirie M. David donne avis à M^r Ev. P^r Jean P^r d'avoir à changer
 fait q. 6. 21 de suite sa cabrette à place de l'enlèvement de la cote et de la placer 15 à 20 pieds
 plus haut.

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Norm. Labelle
 Seconde par " Arthur Labonté
 fait 9.6.21 que M^r Julien Brassard soit délégué par le conseil pour aller avec l'Inspecteur de voirie du Rang B examiner le Pont Bégnas (lot n°19) et en faire rapport au conseil à la prochaine séance et s'il y a danger réel, de faire réparer le pont de suite
 Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Leop. Genet
 Seconde " Julien Brassard
 fait 11.6.21 que le secrétaire trésorier soit autorisé à préparer un règlement pour taxer les entreprises qui pourraient à l'avenir venir s'installer dans les limites de la paroisse du Canton Joly et que cette taxe soit portée à \$25⁰⁰ par représentation. Qu'avis en soit donné à la porte de l'Église
 Le règlement sera homologué en séance de juillet prochain
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller L. Genet
 Seconde " Norm. Labelle
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

112 ⁰⁰	à Henri Valiquette	Pour ouvrage fait au pont de la montée Milfour	\$ 5 ⁵⁰
35 ⁰⁰	à Hector Valiquette	par D ^m V ^o rap. handel. Entretien hiver 1920-21, sa fondée lot 8 ^B	" 5 ⁰⁰
28 ⁰⁰	"	"	"
85 ⁰⁰	"	par le Rang B. ouvrage fait au pont Bégnas.	" 2 ⁰⁰
112 ⁰⁰	à L. Jubinville fils	par la Corp ^o " sur le lot 26 ^B avec chev ^x le 29 mars 1921	" 2 ⁰⁰
86 ⁰⁰	"	par la montée Brisson, " à la montée avec chev ^x avril 1921.	1 ⁵⁰
114 ⁰⁰	"	" " à la cabrette montée Brisson 19 avril 21	1 ⁰⁰
114 ⁰⁰	"	mesure la clôture chez Raoul Labelle.	0.50 " 3 ⁰⁰
88 ⁰⁰	à Raoul Labelle	" " " "	0.50
114 ⁰⁰	"	" " " "	"

Quant au compte du pont Dochoy émise à L. Jubinville fils de venir à la séance de juillet prochain pour donner des explications
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Aug. Brisson
 Seconde " André Brassard
 que la séance soit levée

Jul. Labonté
 Sec. Général

Adopté unanimement.
 S. P. Beaulotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Comité de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de la séance le 4 juillet 1921 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Ledillette et Messieurs les conseillers Julien Brassard, L. Genet, Aug. Brisson, Norm. Labelle et André Brassard, formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Norm. Labelle

secondé " Aug. Brisson

que les minutes de la séance du 6 Juin 1921 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé " L. Genet

no. 4. Révisé à 5.7.21

que M^r Auguste Brisson soit nommé conducteur de travaux à faire à la Montée Brassard dans B. section n^o 581 \$200⁰⁰

que M^r Norm. Labelle soit nommé conducteur de travaux à faire à la cote du lot n^o 4 long D du canton Joly. Section n^o 580 \$300⁰⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Auguste Brisson

secondé par " André Brassard

et résolu unanimement que le règlement n^o 50 comme ci ^{après} ~~dessus~~ soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Adopté unanimement.

Municipalité du Canton Joly

Règlement n^o 50 Impôt sur une base pour les cirques.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de la séance le 4 juillet 1921 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B. Ledillette et M^r les conseillers Julien Brassard, L. Genet, Aug. Brisson, Norm. Labelle et André Brassard, formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Auguste Brisson

secondé " André Brassard

et résolu unanimement que le règlement n^o 50 ci après soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Attendu qu'à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de la séance le 6 Juin 1921, une résolution a été passée autorisant le Secrétaire Trésorier à préparer un règlement n^o 50 pour taxes les cirques qui pourraient à l'avenir venir s'installer dans les limites de la Paroisse du Canton Joly et que cette base soit portée à \$25⁰⁰ par représentation et qu'avis en soit donné à la paroisse de l'Église.

à suivre.

Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet et que ledit avis et le certificat de publication, de cet avis ont été lus au conseil.

Attendu que le Conseil a fait la dite résolution en considération

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement et le Conseil statue et ordonne par règlement ce qui suit:

Règlement n° 50 imposant une taxe pour les cirques.

que suivant le droit que nous confère l'art 408 du code municipal de la Province de Québec une taxe de vingt cinq dollars par représentation sera appliquée à tout cirque qui pourrât à l'avenir venir s'installer dans les limites de la Paroisse du Canton Joly.

Le règlement entrera en force aussitôt de sa promulgation.

Donné à Labelle ce 4 juillet 1921

Signé Jules Ledoux
Sec. Trés.

Signé J. B. Picotelle
Maire

Vrais copie certifiée
Jules Ledoux
Sec. Trés.

Communication est faite au conseil de la lettre de M^{rs} Bastien et Bastien du 7 juin 1921 re chemin de la Prairie de Cantor.

Proposé par M^r le Conseiller L. Genet

Secondi " " Hom. Labelle

que le Inspecteur P. Clot fils soit autorisé à arranger les frontières des lots 11, 12, 13, Rang I au meilleur marché possible pourvu que cela ne dépasse pas le coût réglementaire de \$5.00 par frontière.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Hom. Labelle

Secondi par " " Aug. Brisson

que le Inspecteur de vicarie M^r All. Martin soit autorisé à dépenser la somme de \$20.00 dans la frontière des lots 23 et 24 Rang I

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Secondi " " Aug. Brisson

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés sauf pour le cidre et les bradiers dont les prix n'ont pas été fixés.

114	Payable par les Indiens de la Trouée Brisson, à From Brasard Eli dans le monde.			
94	à Jos. Langoy	4 jours et 1 heure.	à 3 ⁰⁰	12.30
94	à Josephat Langoy	4 " " avec 1 cheval	à 4 ⁰⁰	16.40
93	à Hyacinthe Cormier	3 1/2 " " " "	à 3.00	10.50
115	à Omer Curroy	3 " " " "	"	9.30
66	à L. Genet	3 " " " "	"	9.30
66	à Th. Genet	2 " " " "	"	6.30

à triquer.

85	à F. Wallberg	3 jours et 1 heure	à 3.	64.40
85	à M. "	3	2.	6.80
91	à P. Landon	3	3.	9.20
117	à Arthur Boule	2	1.50	3.15
91	à Jos. Landon	1 1/2	avec cheval	4.
91	à Jos. Landon	1 1/2	avec cheval	4.
87	à John J. M. Gillon	45 ^e de laug. de médecine de 2 ^e = 90 pièces de 20 ^e = 2.50 ⁰⁰ à 1/100	petit gain	3.75
un	payable par la Corporation	travaux sur le lot 26		2.40
				104.50
91	à Jos. Landon	6 heures	à 3.	1.80
91	à Josephat Landon	6 "	à 3.	1.80
93	à Agassé Cormier	6 "	"	1.80
114	à Omer Lusson	6 "	"	1.80
66	à L. Gouet	6 "	"	1.80
66	à L. Gouet	6 "	"	1.80
85	à F. Wallberg	6 "	"	1.80
85	à M. "	6 "	2.50	1.20
117	à Arthur Boule	6 "	1.50	0.90
91	à P. Landon	6 "	3.	1.80
114	à Jos. Landon	6 "	3.	1.80
	à	6 "	petit gain 1.50	0.90

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Julien Brassard
 secondé " " L. Gouet
 que la séance soit levée

Jub. Ledoux
Sec. Gen. Ord.

Adopté unanimement.
J. B. Ledillette Maire

Canada
 Province de Québec
 Mairie de Montcalm
 Municipalité du Canton Joly.

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 7 juillet 1921 à 3 heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le maire J. B. Ledillette et Monsieur les conseillers: Aug. Brassard, Honn. Labelle, Arthur Sabard et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit:

Communication est faite au Conseil d'une action prise contre la Municipalité par M. J. A. Gratton Agent du dépôt de Labelle.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Laboué

Seconde par " Audi Brassard

que le Conseil ayant fait connaissance de l'action Intentée par M^r J. A. Gratton à la Corporation du Canton Joly au sujet de la Prairie de Castor, décide de plaider cette cause et remettre sa défense entre les mains de l'Avocat J. O. Mousseau - M^r le Maire J. B. Cédilotte est chargé de se mettre en rapport avec notre avocat pour lui expliquer notre défense

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Aug. Brisson

Seconde par " H. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jul. Gledoux
Sec. Général

J. B. Cédilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Pontchartré

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la 1^{re} ordinaire des séances le 1^{er} Août 1921 à 9 h^{es} du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents plusieurs des conseillers: Julien Brassard, Leopold Genet et Arthur Laboué.

Après une heure d'attente, le défaut de quorum ayant été constaté.

M. le 2 Août 1921

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

J. B. Cédilotte. Aud. Brisson
Aug. Brisson. H. Labelle

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
Seconde par " Arthur Laboué

Jos. Bégin. M. Bréard
& Jos. David (présent)

que la séance soit ajournée au Lundi 8 courant à 9 heures du matin et qu'il en soit donné aux conseillers et Évaluateurs absents

Adopté unanimement.

Jul. Gledoux
Sec. Général

J. B. Cédilotte Maire

av. L. J. Gledoux fils d'avis
le rendu à la séance de lundi

8 Août 1921

Proposé par M^r le conseiller L. Genet

Secondé par André Brassard

que le conseil accorde à M^r Jean fils Inspecteur de voirie \$5.00 pas frontière du Rang J. de plus le conseil lui fait remarquer que le prix d'un tombereau avec cheval et homme est de \$3.75 au lieu de 4⁵⁰

Adopté unanimement.

M^r Dolphus Paradis vient demander au conseil de la doture neuve pour doturer d'un côté le bord de montée Chapleau qui a été donné suivant le Procès verbal de M^r J. B. Ledilotte du 31 juillet 1916

Proposé par M^r le conseiller Horn. Labelle

Secondé par André Brassard

qu'avis soit donné à l'Inspecteur de voirie d'avoir à faire le nécessaire suivant le Règlement n^o 48 de façon à ce que cette doture soit faite le plus tôt possible prochain

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller L. Genet

Secondé par Horn. Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

118^o Payable par le Intendant du Rang B. Réparation du Pont Biquas le 21.6.21.

38 ^o ✓	à Gust. Buisson	3 morceaux de bois	à 50 ^o	3.50	
36 ^o ✓	à E. Lord	2		1.00	
27 ^o ✓	à Wilfrid David	Bois pour	3.50	0.80	4.30
27 ^o ✓	Payable à M. David	son travail au pont Biquas			1.50
26 ^o ✓	ab.				1.50
25 ^o ✓	Coct. Valiquette				1.50
24 ^o ✓	André Brassard				1.50
39 ^o ✓	Julien Brassard				1.50
40 ^o ✓	Berni Brassard				1.50
37 ^o ✓	Er. Jean Sica				1.50
31 ^o ✓	Coct. David fs				1.50
36 ^o ✓	E. Lord				1.50
34 ^o ✓	D. Arbie				1.50
35 ^o ✓	Jos. David				1.50
38 ^o ✓	Gust. Buisson				1.50
118 ^o ✓	à M ^r Marier	par le Pont du Rang A	trav. à un pont d'acier local		26.00

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller André Brassard

Secondé par Horn. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jub. Ledoux
21.6

J. B. Ledilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Comité de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 8 septembre 1921 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Messieurs J. B. Cédilotte et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Leopold Genet, Auguste Brisson et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé " Aug. Brisson

- que les minutes de la séance du 8^o soient acceptées et signées sauf la résolution proposée par M^r le conseiller L. Genet secondé par Boon Labelle concernant le chemin qui longe les lots 25, 26 Rang 6, dont l'acceptation est remise à la session générale d'octobre prochain et qu'avis soit donné aux conseillers absents d'avoir à se rendre à la dite assemblée.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller André Brassard

secondé par " Aug. Brisson

u. q. q. 21

que l'inspecteur de voirie du Rang A donne avis à M^r Michel Paradis d'avoir à élargir sa passerelle et de la placer sur toute la largeur du chemin et à égalité du chemin

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller L. Genet

secondé " Aug. Brisson

- que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:
 * Remplacer le nom de M^r P. E. Forget pour la partie des lots 27, 28, 29 G. du côté nord du
 * chemin de lui faire celui de M^r Omer Cusson - la partie sud des dits lots c'est à dire
 * sur toute la largeur à aller du chemin au bord du lac vers la propriété de M^r P. E. Forget.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Auguste Brisson

secondé " Leopold Genet

fait 9.9.21

que le Conseil en réponse à la lettre de M^r Oscar Morin sous-secrétaire du département des affaires municipales en date du 31 août 1921. dit n'avoir aucune objection à l'annexion des lots 1 à 16 du Rang 1 de la Rivière et s'en tient à la résolution du 7^o ^{juin} Décembre 1917 reproduite textuellement dans la requête des Intéressés demandant l'annexion et dont ce dossier copie:

- " que la proposition élaborée et approuvée le 4 Décembre dernier et le bout de lac Labelle soit maintenue comme
 " suit: que le Conseil municipal du Canton Joly serait tout disposé à s'annexer les propriétés du bout de
 " lac Labelle des lots 1 à 16 du Rang 1 de la Rivière, mais conditionnellement à ce qu'ils soient
 " attachés à l'Eglise de la paroisse pour le filon et qu'ils courent leurs chemins à leur entretien
 " tels qu'ils sont maintenant, quitte à les organiser plus tard si c'est nécessaire et que tous les frais pour
 " l'annexion soient à la charge des demandeurs.

Adopté unanimement.

des francises avec cette inscription: "le chemin n'est pas un chemin municipal" suivant ainsi le Conseil de vote ardeur légal.
 et que copie de cette résolution soit adressée à chaque intéressé de 'la Petite Minerve'.
 Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil de la lettre de M^r J. A. Gratton du 26 septembre 1921 confirmant sa lettre du 25 août contenant son compte pour bris de son auto.
 Après en avoir pris connaissance

Il est proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 secondé " Aug. Brisson.

fact 10.10.21 que le conseil laisse les choses suivre leur cours quitte à revenir sur le propriétaire du lot où le bris supposé est arrivé, le dit propriétaire se refusant de maintenant à payer ce compte, et que copie de cette résolution soit envoyée à M^r J. A. Gratton.
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller André Brassard
 secondé " Arthur Lalonde

fact le 5.10.21 que le secrétaire trésorier écrive à M^r D. Robert Sheriff à Mont Laurier pour lui dire que le conseil du canton Joly desire rentrer immédiatement, en ce qui le concerne, dans le montant des taxes 2^e dues par le lots 35^e partie 35^e et 7^e vendus par lui fin avril dernier.
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 secondé " Léopold Leret

av. 10.10.21 de donner avis à l'inspecteur de voirie Joseph Langon d'avoir à faire réparer le chemin de la frontière du lot 21^e sur le bord du lac Labelle après en avoir avisé l'intéressé Raoul Labelle, très urgent
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 secondé " Aug. Brisson

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

96v	à Daniel Brousseau	par la Corp ^{on} Bras. au chemin 35, 36 ^e	6 jours seul.	15.00	
96v			8 " avec cheval seul	5.00	30.00
72v	à Joseph Brousseau	" " "	5 1/2 " seul	13.75	
72v			2 " cheval.	2.00	15.75
68v	fin Brousseau	" " "	5 "		10.00
68v	Milly	" " "	6 "		12.00
68v	Josphin	" " "	5 "		5.00
70v	Léo Paradis	" " "	4 "		10.00
70v	Ald.	" " "	3 "		6.00
70v	Dolph	" " "	5 "		12.50
70v	James M. Bilby	Dynamite 2 ^e	1 " cheval et tonneau		3.50
					4.25
					99.60

100 v. à Ev. St-Jean Joly par la Corp ^{on} trav. pont. lot 11.12.13 ²	\$ 5.63
101 v. à P. Clot - Joly	5.00
90 v. à Jos. Langou P ^{on}	lot 26 ⁶ 1 jour 2.50
66 v. à P. Genet	1 heure 0.25
115 v. à O. Cusson	2 heures 0.50

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 secondé " Arthur Brassard
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.
 J.B. Ledette Maire

Jules Ledette
 Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenu à la salle ordinaire des séances le 8 novembre 1921 à 10 heures du ~~soir~~^{matin} conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le maire J.B. Ledette et Messieurs les conseillers A. Brisson, Herm. Labelle et Arthur Labonté formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le conseiller Herm. Labelle
 secondé " Arthur Labonté

que les minutes de la séance du 3 octobre 1921 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Herm. Labelle
 secondé " Aug. Brisson

que les enchères faites à la porte de l'église le 6 de ce mois pour l'entretien des montes ci-dessous soient adjugés par contrat comme suit:

22.10.11.21	110 ⁴⁷ Nouvelle Montée Miljours	non compris l'entretien du crossing public	à Wilfrid Claude pour	\$ 3.75
"	112 ⁴⁷ Ancienne Montée Miljours	"	"	12.00
"	110 ⁶⁹ Montée Langou	"	Jos. Boivin	26.00
"	111 ⁶⁹ " Brassard	"	nap. Gelina	45.00
"	112 ⁶² " Demand	"	Adonia Tardis	18.00
"	112 ¹⁰⁴ " Chapleau	"	Marie Brousseau	40.00
"	110 ⁶⁸ Pont Boivin	"	Michel Boivin	4.00

22.11.11.21 quant aux montes de l'Église et de Brison, le Secrétaire Trésorier est chargé de les remettre en vente le dimanche 20 courant.

Adopté unanimement.

à l'unanimité

Propose par le conseil de Aug. Brisson
 seconde " Arthur Labordé

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

114 mm	Par les Intéressés de la Montée Brisson - Osban			
91	à Jos. Laignon	travaux au pont Rochon	1 jour	3..
91	à Pierre ..	"	1 jour avec beam	6..
94	à Jos. Laignon	"	1 jour à 2 hommes	6..
48	à Raoul Labelle	"	1 "	3..
86	à S. Jubinville fils	"	1 " à 3 hommes	9..
86	"	"	1/2 " à 2 "	3..
86	"	"	avec beam	1.50
91	à Jos. Laignon	Jour pieds cèdes mûrs à 50..		14.. 45.50
104 mm 80	à O. Radbois	par la montée du Lang II		
		Entretien de la montée du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} Nov. 1921		2..
94 114	à Jos. Laignon	par la montée Brisson - Osban.		
		2 madriers de 16 long. 12"x2" 32' bois à 25..		0.80
		2 hommes chacun 2 hommes		1.. 1.80
31 113	à Fred. Davido fils	par le Pont B		
		2 heures avec cheval pour réparer le pont Bigre		0.80
		Adopté unanimement		

Propose par le conseil de Art. Labordé
 seconde " R. Labelle
 que la séance soit levée

Jub. Labordé
 Secrétaire

Adopté unanimement.
 H. B. Lédilotte Maire

Canada

Municipalité du canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 Décembre 1921 à 9^h 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le maire J. B^e Pédilote et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Léopold Genet, Honoré Labelle et Auguste Brisson formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Léopold Genet

Secondé " Honoré Labelle

que les minutes de la séance du 8 novembre 1921 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Honoré Labelle

Secondé " Aug. Brisson

que M^r Wilfrid Plante soit nommé adjudicataire de la nouvelle montée Joly pour la somme de \$ 3⁷⁵ non compris le crossing public.

fait le 11.11.21 que le secrétaire Triseriet s'informe auprès de M^r l'avocat Delage pour savoir si l'entretien d'un crossing public est à notre charge oui ou non

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Honoré Labelle

Secondé " Aug. Brisson

que les enchères faites à la porte de l'Eglise le 20 novembre dernier pour l'entretien

de 11.11.21 114 X de montés ci-dessous soient adjugés par contrat comme suit:

94 X Monté Laban

114 X

115 X Monté Brisson

Joseph Lanson \$ 12.-

Eme Brisson 45.-

Adopté unanimement.

Monsieur Joseph Lanson renouvelle au Conseil sa demande faite précédemment d'avis de la clôture neuve dans la montée Brisson sur le lot n° 26 du rang #

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

Secondé " Aug. Brisson

qui avis soit donné à M^r l'inspecteur de voirie Joseph Lanson que M^r Joseph Lanson ayant demandé de la clôture neuve dans la montée Brisson sur le lot 26 Rang # qu'il mesure l'étendue de la clôture à faire, qu'il donne un avis public à la porte de l'Eglise du jour, de l'heure et les conditions de l'adjudication de la dite clôture suivant le règlement n° 46 et que dans l'avis de vente de la dite clôture neuve qu'il soit tenu compte du vieux matériel qui serait la propriété de l'adjudicataire.

et que avis de cette vente soit donné à tous les Intéressés

Adopté unanimement

à suivre.

av. 9.12.21

Propose par M^r le conseiller Julien Brassard
 Seconde " Aug. Brisson,

M. 10.12.21

que le Secrétaire Trésorier mette en adjudication publique l'entretien des chemins du Rang J. des lots 14 à 20 inclusivement

Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Julien Brassard
 Seconde " Léopold Genet

que M^r J. B^{te} Ledilotte soit nommé Président de l'Élection Municipale de Janvier 1922 qui lui soit accordé 5^{es} pour son travail et 2^{es} pour son secrétaire mais en cas d'élection par acclamation le octroi sera en proportion du temps passé à l'élection

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Julien Brassard
 Seconde " Thom. Labelle

Jan 16. 12. 21

que le Secré. Trésorier écrive à M^r l'Avocat J. O. Rousseau au sujet du dépôt que doit faire le demandeur J. A. Gratton dans l'action intentée à la Corpⁿ du Canton Joly dont il est le procureur (action prise en cours de circuit) et quel est le montant de ce dépôt, le demandeur n'étant pas de la municipalité défenderesse.

et l'informer auprès de M^r L. A. Christian de la date de la fixation de cette cause en cours

Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Aug. Brisson
 Seconde " Léopold Genet
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

J. B. Ledilotte Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

District de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 3 Janvier 1922 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B^{te} Ledilotte et Messieurs les Conseillers Léop. Genet et Julien Brassard

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Propose par M^r Léopold Genet

avis tout le monde

Seconde " Julien Brassard

le 4. 1. 22

que la séance soit ajournée au lundi 9 et à 9 heures du matin

Adopté unanimement.

J. B. Ledilotte Maire